

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE LE 8 MARS 2021, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 février 2021
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Coordonnatrice des communications – évolution dans les classes salariales
 - 5.3 Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts – Université Laval – inscription
 - 5.4 Ressources humaines – Covid-19
 - 5.5 Adoption – règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.6 Adoption – règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.7 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 5.8 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc
 - 5.9 Règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – rapport annuel 2020 – dépôt
 - 5.10 Barreau du Québec – avis de cotisation 2021-2022
 - 5.11 Révision des programmes en santé et sécurité au travail – services professionnels – mandat
 - 5.12 Centre de service des Samares – Centre multisport – facture numéro CSS-000000679
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Journalier chauffeur – monsieur Michel Gamache – permanence
 - 6.2 Affichage de postes et embauches – travaux publics – saison estivale 2021
 - 6.3 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies
 - 6.4 Interdiction de virage à droite sur feu rouge – boulevard Antonio-Barrette

- 6.5 Projet d'infrastructures – secteur Sainte-Julie – lot 6 244 464 – Les Développements Triam inc. – demande de certificat d'autorisation au MELCC
- 6.6 Diagnostic de sécurité – sondage auprès de la population – mandat
- 6.7 Acquisition de véhicule – camionnette multi-passagers
- 6.8 Camion dix (10) roues avec benne et accessoires – recommandation de paiement
- 6.9 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 9

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00009 (65, avenue des Clercs)
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00013 (120, rue des Affaires)
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00023 (62, boulevard Antonio-Barrette)
- 7.4 Étude de PIIA – projet de subdivision du lot 4 924 863 pour permettre la création du lot 6 405 660 – boulevard Firestone
- 7.5 Étude de PIIA – projet de modification de la façade gauche du bâtiment principal et de l'implantation du bâtiment principal, validation du plan d'aménagement paysager et fusion des lots 6 365 203 et 6 365 204 – 120, rue des Affaires
- 7.6 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec
- 7.7 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1284-2021 visant à autoriser conditionnellement la micro-culture de cannabis
- 7.8 Secteur industriel à l'est de la voie ferrée – services professionnels – mandat – autorisation
- 7.9 Résolution numéro 094-02-2021 – réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle – services professionnels – mandat – correction
- 7.10 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Camp de jour estival 2021 – tarification
- 9.2 Programmation de loisirs – printemps 2021 – activités gratuites
- 9.3 Élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts – mandat

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications
- 10.2 Fabrication d'une bière à l'effigie de la Ville – entente – autorisation de signature

10.3 Oeuvre *Impulsion* – balançoires interactives – entente – autorisation de signature

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

Madame Dauphin prend la parole :

Bonsoir à tous et à toutes,

Ce soir, avant de débiter la séance, j'aimerais souligner trois événements.

D'abord, j'aimerais marquer ce 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. Chaque jour, mais d'autant plus aujourd'hui, je tiens à réitérer l'importance et la place de chaque femme et de chaque fille dans notre communauté.

L'égalité entre les hommes et les femmes est depuis longtemps une priorité à Notre-Dame-des-Prairies et j'aime croire que nous continuons, chaque jour, à prendre des décisions et à mettre de l'avant des actions afin que celle-ci s'améliore encore et toujours.

Je souhaite qu'un jour, nous parvenions à une réelle égalité entre les hommes et les femmes, et ce partout dans le monde.

À toutes les femmes présentes ce soir, bonne journée de la femme!

Également sur une note positive, j'aimerais prendre quelques instants pour féliciter un Prairiquois qui se démarque ! Dominique Ducharme, un fier Prairiquois et un homme impliqué dans sa communauté, s'est retrouvé dernièrement en position enviable derrière le banc des Canadiens de Montréal. En effet, il assurera l'intérim à titre d'entraîneur-chef de notre équipe de hockey québécoise !

Nous sommes donc plus que fiers d'affirmer que l'homme le plus en vue du hockey québécois est désormais un Prairiquois ! Félicitations Dominique !

Un peu plus tard cette semaine, nous soulignerons une autre journée importante. Le jeudi 11 mars sera la toute première Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.

En mémoire de ces personnes, le premier Ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement ainsi que sur tous les édifices publics du gouvernement du Québec et des municipalités. C'est donc ce que nous ferons, ce jeudi 11 mars, de l'aube au crépuscule.

Nous avons également demandé à Marie-Joanne Boucher d'enregistrer une vidéo où elle lira un texte hommage aux victimes de la COVID. Cette vidéo sera diffusée sur nos réseaux sociaux.

Comme nous ne serons pas ensemble jeudi, je propose donc que nous observions maintenant une minute de silence en mémoire de toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont perdu la vie depuis le début de la pandémie.

Merci pour votre attention.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

099-03-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

100-03-2021

4.1 Séance ordinaire du 15 février 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

101-03-2021

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 15 février au 8 mars 2021 inclusivement et totalisant une somme de 836 481,21 \$.

102-03-2021

5.2 Coordonnatrice des communications – évolution dans les classes salariales

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel-cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé-cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications, a été réalisé par monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel et des communications, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale, telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres, à madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications, et ce, rétroactivement au 2 octobre 2020.

103-03-2021

5.3 Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts – Université Laval – inscription

ATTENDU QUE madame Josée Constant, journalière manœuvre pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, désire suivre le certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts offert par l'Université Laval;

ATTENDU QUE cette formation est en relation avec le poste occupé par madame Constant ou est susceptible de lui procurer de l'avancement;

ATTENDU QUE monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, approuvent que madame Constant suive cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Josée Constant, journaliste manœuvre, soit autorisée à suivre le certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts offert par l'Université Laval;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 938,24 \$ de la façon suivante :

- cinquante pour cent (50 %) lors de l'inscription sur présentation des pièces justificatives;
- cinquante pour cent (50 %) lors de l'attestation de la réussite du cours.

5.4 Ressources humaines – Covid-19

104-03-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 382-09-2020 à l'effet d'accorder au maximum deux jours d'absence rémunérés entre le 8 septembre et le 31 décembre 2020 aux employés devant subir un test de dépistage de la Covid-19 et ne pouvant effectuer du télétravail;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire cette décision pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder au maximum deux jours d'absence rémunérés pour l'année 2021 aux employés devant subir un test de dépistage de la Covid-19 et ne pouvant effectuer du télétravail, le tout étant rétroactif au 1^{er} janvier 2021;

Que ces deux journées sont non monnayables si non utilisées à la fin de l'année 2021.

5.5 Adoption – règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1224-1-2021 ainsi que sa portée.

105-03-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 février 2021 concernant le règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.6 Adoption – règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1227-1-2021 ainsi que sa portée.

106-03-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 février 2021 concernant le règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.7 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

Monsieur Serge Landreville dépose le procès-verbal de correction rédigé par Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, de manière à lire « annexe 25 » plutôt qu'« annexe 24 » à deux endroits au paragraphe 2 dudit règlement et à un endroit à l'annexe 3.

5.8 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1276-2020 :

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. créer des normes de lotissement distinctes applicables à un terrain partiellement desservi par les services municipaux au sein des zones R-1 108 et C-5 107;

2. inscrire la norme spéciale .18 relative aux zones exposées au glissement de terrain aux normes spéciales applicables à la zone R-1 108, le tout afin de correspondre à la réalité du secteur;

modifiant le règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de préciser une règle de concordance au schéma en matière de profondeur des lots desservis et situés en bordure d'une rue desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement.

5.9 Règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – rapport annuel 2020 – dépôt

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, monsieur Serge Landreville dépose le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

107-03-2021

5.10 Barreau du Québec – avis de cotisation 2021-2022

ATTENDU QUE Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'ordre professionnel du Barreau du Québec et qu'il y a lieu de payer le montant de sa cotisation 2021-2022, tel que convenu lors de son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer au Barreau du Québec la cotisation à l'ordre professionnel de Me Audrey Chevrette pour 2021-2022 au montant de 2 569,07 \$, plus les frais applicables.

108-03-2021

5.11 Révision des programmes en santé et sécurité au travail – services professionnels – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à la révision de ses programmes de prévention, cadenassage et d'entrée en espace clos;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre de cette révision de programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme Morneau Shepell Ltd pour procéder à la révision des programmes de prévention, cadenassage et d'entrée en espace clos, le tout selon les offres de services datées du 1^{er} février 2021 qui prévoit des honoraires pour un montant total de 3 375 \$, taxes en sus;

D'autoriser Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, lesdites offres de services.

5.12 Centre de service des Samares – Centre multisport – facture numéro CSS-00000679

109-03-2021

ATTENDU le protocole d'entente et les addendas entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

ATTENDU l'entente de location entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

ATTENDU QUE depuis le début de la pandémie de la Covid-19, l'accès au Centre multisport n'est pas autorisé en raison des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec et que les Villes participantes ne sont pas en mesure de profiter des heures d'utilisation réservées à leur usage tel que prévu à l'entente de location;

ATTENDU QUE suite à une évaluation de ladite entente de location, il appert que les paramètres de celle-ci limitent le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour ces dernières;

ATTENDU QU'il est opportun de revoir certains termes de l'entente de location afin que le Centre multisport puisse bénéficier au plus grand nombre des citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE les Villes souhaitent éviter un débat judiciaire quant au paiement associé aux heures de location leur étant dédiées qui sont inutilisables en raison de la pandémie;

ATTENDU QUE la présente résolution ne constitue pas une reconnaissance des Villes quant au droit ou non de payer le loyer associé aux heures d'utilisation du Centre multisport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE PAYER 50% de la facture n°CSS-00000679 couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, soit une somme de 35 800 \$;

DE MENTIONNER que l'encaissement du paiement par le Centre de services scolaire des Samares constitue une acceptation par celui-ci d'ouvrir et de renégocier et/ou actualiser l'entente de location afin de faciliter le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour les Villes et de reporter toutes les heures inutilisées par les Villes en raison de la pandémie sur une période de cinq (5) ans à compter du moment où il sera possible de procéder à la réouverture complète de Centre multisport;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Centre de services des Samares.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Journalier chauffeur – monsieur Michel Gamache – permanence

110-03-2021

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 381-09-2020, monsieur Michel Gamache a été embauché au poste de journalier chauffeur du service des travaux publics le 21 septembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Michel Gamache était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation a pris fin le 2 mars 2021 et que monsieur Michel Gamache a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Michel Gamache obtienne sa permanence rétroactivement à la date de la fin de la période de probation, soit le 2 mars 2021, et qu'il soit désigné comme journalier chauffeur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Michel Gamache soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

6.2 Affichage de postes et embauches – travaux publics – saison estivale 2021

111-03-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'embauche d'employés au service des travaux publics pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE deux étudiants embauchés pour la saison estivale 2020 désirent travailler à nouveau pour la Ville à la saison estivale 2021;

ATTENDU la recommandation datée du 26 février 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le processus d'embauche afin de pourvoir des postes au service des travaux publics pour la saison estivale 2021;

D'autoriser les embauches suivantes :

- monsieur Jimmy Durand, au poste d'étudiant au service des travaux publics, à compter du 17 mai 2021 jusqu'au 15 septembre 2021 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Mathias Lapointe au poste d'étudiant au service des travaux publics, à compter du 17 mai 2021 jusqu'au 15 septembre 2021 approximativement, selon les besoins;

De procéder à l'affichage des postes supplémentaires suivants pour la saison estivale 2021:

- Deux (2) journaliers saisonniers réguliers;
- Trois (3) étudiants au service des travaux publics.

6.3 Avis de motion – règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies

112-03-2021

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies

113-03-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1150-2-2021 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies.

6.4 Interdiction de virage à droite sur feu rouge – boulevard Antonio-Barrette

114-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté monsieur Aristomen Anéziris, ingénieur, afin de procéder à l'identification des conflits potentiels aux traverses piétonnes du boulevard Antonio-Barrette et que ce dernier a émis ses recommandations dans un rapport daté du 14 janvier 2021;

ATTENDU la recommandation datée du 14 janvier 2021 de la Commission de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'interdire le virage à droite sur feu rouge du lundi au vendredi entre 7h00 et 18h00 aux intersections suivantes :

- à l'approche sud de l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et de la rue Gauthier;
- à l'approche sud de l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et de la 3^e Avenue;
- à l'approche sud de l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et du rang Sainte-Julie;
- à l'approche nord des intersections du boulevard Antonio-Barrette et de la 2^e Avenue ainsi que du boulevard Antonio-Barrette et de la 3^e Avenue étant donné la présence de trottoirs ou pistes cyclables à ces endroits;

D'autoriser l'achat et l'installation des panneaux d'interdiction de virage à droite sur feu rouge à ces endroits.

**6.5 Projet d'infrastructures – secteur Sainte-Julie – lot 6 244 464 –
Les Développements Triam inc. – demande de certificat
d'autorisation au MELCC**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le présent sujet, madame Nicole Chevalier s'abstient de participer aux délibérations.

115-03-2021

ATTENDU QUE l'entreprise Les Développements Triam inc., a déposé à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies un projet de développement domiciliaire sur le lot 6 244 464 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce dernier projet domiciliaire rencontre les orientations de développement de la Ville;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Développements Triam inc. désire construire l'ensemble des infrastructures de ce projet de développement domiciliaire et en être le maître d'œuvre;

ATTENDU QUE le règlement 584-1997 de la Ville permet la conclusion d'ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des plans préparés par GBi experts-conseils inc., document intitulé *Prolongement de l'avenue des Violettes à Notre-Dame-des-Prairies, dossier J10843-02*, révisé en date du 26 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville appui la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), selon les plans préparés par GBi experts-conseils inc., document intitulé *Prolongement de l'avenue des Violettes à Notre-Dame-des-Prairies, dossier J10843-02*, révisé en date du 26 février 2021;

QUE la Ville ne s'oppose pas aux travaux mentionnés précédemment ni à la délivrance des autorisations devant être émises par le MELCC;

QUE la Ville s'engage à prendre possession de la rue publique et des infrastructures faisant l'objet de cette demande de certificat d'autorisation conditionnellement au respect des exigences de la convention devant être conclue entre la Ville et Les Développements Triam inc. préalablement à la réalisation de ces travaux et au respect des exigences du certificat d'autorisation émis par le MELCC pour la construction de ces ouvrages;

QUE la Ville s'engage à la suite de la prise de possession de la rue et des infrastructures précitées à entretenir les ouvrages sanitaires et les ouvrages sanitaires pluviaux selon son programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

D'autoriser Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer le certificat de la greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorisant la firme GBi experts-conseils inc. à effectuer une demande d'autorisation pour les travaux ci-dessus mentionnés auprès du MELCC.

6.6 Diagnostic de sécurité – sondage auprès de la population – mandat

116-03-2021

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 507-09-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 (PSM) au Ministère de la Sécurité publique du Québec;

ATTENDU QUE cette subvention a été confirmée au printemps 2020 et que, par la résolution numéro 479-10-2020, un mandat a été octroyé à monsieur Claude Vézina en octobre 2020 afin d'accompagner la Ville dans cette démarche;

ATTENDU QU'afin de réaliser le diagnostic de sécurité, il y a lieu de mandater une firme de sondage afin de consulter les citoyens et citoyennes au niveau de leur sentiment de sécurité sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la recommandation datée du 26 février 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater la firme de sondage Léger pour consulter par téléphone et par le web les citoyens et citoyennes au niveau de leur sentiment de sécurité sur le territoire de la Ville, le tout selon l'offre de services datée du 25 février 2021 qui prévoit des honoraires au montant de 12 200 \$, taxes en sus.

6.7 Acquisition de véhicule – camionnette multi-passagers

117-03-2021

ATTENDU QUE la Ville embauchera des employés supplémentaires pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'achat d'un véhicule supplémentaire en conséquence;

ATTENDU QUE des recherches ont été effectuées chez plusieurs concessionnaires conformément à la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE cette acquisition a été prévue dans le programme triennal des dépenses en immobilisation pour l'année en cours;

ATTENDU QUE le véhicule ciblé correspond au montant prévu au budget;

ATTENDU la recommandation datée du 3 mars 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'acquisition d'une camionnette multi-passagers auprès de Joliette Dodge Chrysler Jeep Ltée au montant de 56 790 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans;

D'autoriser monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, à signer les documents contractuels se rapportant à cette acquisition.

6.8 Camion dix (10) roues avec benne et accessoires – recommandation de paiement

118-03-2021

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la résolution numéro 324-07-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a procédé à l'acquisition d'un camion châssis-cabine dix (10) roues avec benne et accessoires;

ATTENDU QUE le véhicule a été reçu en date du 15 février 2021 et que celui-ci est conforme au devis;

ATTENDU QU'un dispositif de remorquage a été ajouté sur le véhicule au coût de 2 931,61\$, plus les taxes applicables, le coût de revient du véhicule étant de 271 262,68\$;

ATTENDU QUE le concessionnaire a procédé à l'immatriculation du véhicule, au montant de 1 688,63\$;

ATTENDU la recommandation du 26 février 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De libérer la retenue de garantie de soumission et de procéder au paiement d'un montant de 272 951,31\$ à Camion Inter-Anjou inc. pour l'acquisition d'un camion châssis-cabine 10 roues avec benne épandeur « 4 saisons ».

6.9 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 9

119-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du bâtiment des organismes;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Denis Clermont, architecte, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 9 et en recommande le paiement dans sa lettre du 25 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 5 309,62 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00009 (65, avenue des Clercs)

120-03-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 924 463 et située au 65, avenue des Clercs;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un nouvel abri d'auto d'une dimension de 4,88 mètres par 7,32 mètres qui serait:

- 1- détaché du bâtiment principal ou d'un garage qui est lui-même attaché au bâtiment principal;
- 2- implanté dans la cour avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande déroge à la réglementation municipale en regard des aspects suivants:

- les abris d'autos doivent être attachés au bâtiment principal ou annexé à un garage qui est lui-même attaché au bâtiment principal (règlement de zonage 300-C-1990, article 3.3.6.1.2 2);
- dans tous les cas, une construction accessoire doit être implantée uniquement dans la cour arrière ou latérale, sans jamais empiéter dans la cour avant (règlement de zonage 300-C-1990, article 3.3.6.1.2 4);

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00009 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00009 soit acceptée.

7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00013 (120, rue des Affaires)

121-03-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant les numéros de lots 6 365 203 et 6 365 204 et située au 120, rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre que le rapport bâti/terrain pour ce projet soit de 14,25 %, dérogeant ainsi à la réglementation municipale en regard du fait que le rapport bâti/terrain exigé pour la zone I-1 121 est de 15% minimum, le tout selon le règlement de zonage 300-C-1990, annexe 7, grille des usages et normes;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00013 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00013 soit acceptée.

**7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00023
(62, boulevard Antonio-Barrette)**

122-03-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 900 située au 62, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage détaché qui aurait une superficie de 111,5 m² (1 200 pi²), dérogeant ainsi à la réglementation municipale en regard du fait que la superficie d'un garage ne doit dépasser 90 m² (968,78 pi²), le tout selon le règlement de zonage 300-C-1990, article 3.3.6.1.2 2.;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00023 et la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00023 soit refusée.

7.4 Étude de PIIA – projet de subdivision du lot 4 924 863 pour permettre la création du lot 6 405 660 – boulevard Firestone

123-03-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 863 et situé sur le boulevard Firestone;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de subdiviser une partie de terrain situé sur le boulevard Firestone, soit le lot 4 924 863, afin de permettre la création du lot 6 405 660;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 863 et situé sur le boulevard Firestone, ayant pour objet de subdiviser une partie de terrain, soit le lot 4 924 863, afin de permettre la création du lot 6 405 660.

7.5 Étude de PIIA – projet de modification de la façade gauche du bâtiment principal et de l’implantation du bâtiment principal, validation du plan d’aménagement paysager et fusion des lots 6 365 203 et 6 365 204 – 120, rue des Affaires

124-03-2021

ATTENDU la demande d’étude de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l’immeuble portant les numéros de lots 6 365 203 et 6 365 204 et situé au 120, rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier la façade gauche du bâtiment principal et l’implantation du bâtiment principal, de valider le plan d’aménagement paysager et de fusionner les lots 6 365 203 et 6 365 204 pour ne créer qu’un seul lot;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation émise par le Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’autoriser le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l’immeuble portant les numéros de lots 6 365 203 et 6 365 204 et situé au 120, rue des Affaires, ayant pour objet de modifier la façade gauche du bâtiment principal et l’implantation du bâtiment principal;

D’autoriser le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de ce même l’immeuble, ayant pour objet de valider le plan d’aménagement paysager aux conditions suivantes :

- 1- que les plants d’hémérocailles Ruby spider prévue comme séparation visuelle entre la rue et l’aire de stationnement soit remplacés par des arbres et/ou des arbustes;
- 2- que l’espace vacant en gravier, situé dans la cour latérale gauche du bâtiment, soit partiellement gazonné;

D’autoriser le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de ce même l’immeuble, ayant pour objet de fusionner les lots 6 365 203 et 6 365 204 pour ne créer qu’un seul lot.

7.6 Avis de motion – règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l’ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec

125-03-2021

Madame Nicole Chevalier donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l’ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec

126-03-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1283-2021 ayant pour but la fermeture de l'ancien chemin public désaffecté désigné par les lots numéros 6 227 193, 6 387 783, 6 387 784, 6 397 755 et deux (2) parties du lot 6 397 756 du Cadastre du Québec.

7.7 Avis de motion – règlement numéro 1284-2021 visant à autoriser conditionnellement la micro-culture de cannabis

127-03-2021

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1284-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

1. d'ajouter la note spéciale .48 aux grilles des zones C-4 115
2. de prévoir les définitions associées à la production du cannabis et les introduire dans la section 1.8 du règlement de zonage 300-C-1990
3. de modifier la note 43 accompagnant les grilles des usages et normes à des fins de concorder aux objectifs du présent règlement

modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 835-2006 afin d'autoriser conditionnellement la micro-culture de cannabis au sein de la zone C-4 115.

Adoption premier projet – règlement numéro 1284-2021 visant à autoriser conditionnellement la micro-culture de cannabis

128-03-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1284-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

1. d'ajouter la note spéciale .48 aux grilles des zones C-4 115
2. de prévoir les définitions associées à la production du cannabis et les introduire dans la section 1.8 du règlement de zonage 300-C-1990

3. de modifier la note 43 accompagnant les grilles des usages et normes à des fins de concorder aux objectifs du présent règlement

modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 835-2006 afin d'autoriser conditionnellement la micro-culture de cannabis au sein de la zone C-4 115.

7.8 Secteur industriel à l'est de la voie ferrée – services professionnels – mandat – autorisation

129-03-2021

ATTENDU la volonté de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'amorcer le développement à l'est de la voie ferrée dans le secteur industriel;

ATTENDU la proposition déposée par L'Atelier urbain inc. pour la planification de ce secteur;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialiste en environnement dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à mandater MEC Consultants inc., pour effectuer les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour procéder au déplacement d'un cours d'eau, le tout en conformité avec le règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

7.9 Résolution numéro 094-02-2021 – réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle – services professionnels – mandat – correction

130-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accordé un mandat à la firme d'urbanisme L'Atelier urbain inc., par la résolution numéro 094-02-2021, pour procéder à la réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la soumission datée du 28 janvier 2021 prévoyait des honoraires au montant maximal de 4 930 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ladite soumission contenait une erreur de calcul et que la somme des honoraires aurait dû prévoir un montant maximal de 5 830 \$, taxes en sus;

ATTENDU la soumission révisée et corrigée par L'Atelier urbain inc., datée du 16 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la résolution numéro 094-02-2021 afin de mandater la firme d'urbanisme L'Atelier urbain inc. pour procéder à la réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 16 février 2021 qui prévoit des honoraires au montant maximal de 5 830 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

7.10 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

131-03-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour 2021 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Camp de jour estival 2021 – tarification

132-03-2021

ATTENDU la recommandation du 15 février 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE fixer la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2021 comme suit:

	<u>Tarifs 2021</u>
➤ Frais de retard	27,00 \$
➤ Frais d'administration et chandail	32,00 \$
➤ Forfait camp de jour 8 semaines	486,00\$
➤ Forfait service de garde 8 semaines	90,50 \$
➤ Camp de jour à la semaine	71,00 \$
➤ Service de garde à la semaine	12,50 \$
➤ Sortie	37,00 \$
➤ Camps spécialisés	88,00 \$

9.2 Programmation de loisirs – printemps 2021 – activités gratuites

133-03-2021

ATTENDU QUE l'offre d'activités gratuites dans la programmation de loisirs du printemps 2021 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation en date du 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER l'offre d'activités gratuites dans la programmation de loisirs pour le printemps 2021 telle que présentée, à savoir :

	Revenus	Dépenses
Éducazoo Min. : 10 Max. : 50 (en 2 groupes) 6 ans et - : 30 min. 6 ans et + : 1h	Subvention 100 % : 434,65 \$	2 ateliers d'un total de 1 ½ heure : 414,00 \$ Taxes : 20,65 \$ TOTAL = 434,65 \$
ABC du Jardinage Le 31 mars 2021 Min : 10 Max : 20	Subvention : atelier : 227,82 \$ 20 insc. X 5,25 \$: 105,00 \$ TOTAL : 332,82 \$	1 atelier ABC du Jardinage : 217,00 \$ 20 semis à 5 \$ chaque : 100,00 \$ Taxes : 15,81 \$ TOTAL = 332,81 \$

9.3 Élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts – mandat

134-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie l'élaboration d'un plan directeur de ses parcs et espaces verts;

ATTENDU QUE la Ville désire également obtenir une orientation de professionnels externes quant à la possibilité d'implanter un parc à chiens sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation datée du 26 février 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme L'Atelier urbain inc. pour procéder à l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 26 février 2021 qui prévoit des honoraires de 19 650 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications

135-03-2021

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation en date du 26 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel afin de reporter à la saison 2021-2022 les projets suivants :

4 mars 2021	Sérion – musique
6 mars 2021	Larry Tremblay – déjeuner littéraire
11 mars 2021	Tousk – musique
18 mars 2021	Mom's Spaghetti – collaboration CCOV
19 mars 2021	Ours – chanson – collaboration CCD
25 mars 2021	Pylawak – musique
26 mars 2021	La fin des terres – ciné-répertoire

10.2 Fabrication d'une bière à l'effigie de la Ville – entente – autorisation de signature

136-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire faire brasser une bière spéciale à son effigie afin d'offrir une programmation diversifiée durant l'été 2021 malgré la pandémie;

ATTENDU QUE la microbrasserie Maltstrom propose une bière accessible qui pourrait être nommée la « Lager des Prairies » et dont l'étiquette sera aux couleurs de la Ville;

ATTENDU QUE Maltstrom prendra en charge le développement, la production, la distribution et la vente des bières;

ATTENDU QUE dès la mi-juin, la bière sera en vente directement chez Maltstrom, mais également à l'épicerie locale ainsi que la majorité des dépanneurs du territoire;

ATTENDU QUE ce projet peut favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté;

ATTENDU la recommandation datée du 26 février 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du service du développement culturel, des loisirs et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Malstrom à brasser une bière spéciale à l'effigie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de prendre en charge le développement, la production, la distribution et la vente des bières;

Que la Ville s'engage à défrayer le coût des cannettes non vendues au 15 octobre 2021 au coût de 1,25 \$, taxes en sus, par cannette, pour un maximum de 1 500 \$;

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre Malstrom et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au développement, la production, la distribution et la vente de la bière à l'effigie de la Ville;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du service du développement culturel, des loisirs et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

10.3 Oeuvre *Impulsion* – balançoires interactives – entente – autorisation de signature

137-03-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire installer une œuvre interactive et lumineuse offerte par la firme Creos Experts-Conseils inc. afin d'offrir une programmation diversifiée durant l'été 2021 malgré la pandémie;

ATTENDU QU'*Impulsion* est une expérience de son et de lumière activée par le public, mettant en scène une série de 15 balançoires à bascule émettant de la lumière et des sons, permettant ainsi au site sélectionné de devenir un espace de jeu urbain interactif;

ATTENDU QUE l'œuvre sera accessible à la population du 6 au 22 août 2021;

ATTENDU QU'EN raison de la pandémie actuelle, les Jeudis Musik'Eau ne pourront avoir lieu tel que prévu et qu'une portion de ce budget pourrait être utilisée pour la présentation de l'œuvre *Impulsion*;

ATTENDU la recommandation datée du 26 février 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du service du développement culturel, des loisirs et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la location et la présentation de l'œuvre *Impulsion* à Notre-Dame-des-Prairies du 6 au 22 août 2021, le tout selon l'offre de services de Creos Experts-Conseil inc. pour un montant total de 38 754,10 \$, taxes en sus;

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre Creos Experts-Conseils inc. et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à la location et la présentation de cette œuvre;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

138-03-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 04.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse